

SÉANCE DU 28 février 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit février à 18 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE-AGATHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Daniel BALISONI, Maire.

PRÉSENTS : Daniel BALISONI, Thierry GOYON, Paul CHEZE, Marie YOUNG, Eliane DOZOLME, Jean-Yves ROQUES, Ginette VALLARD, Lucien COELHO

ABSENTS ayant donné procuration : Yannick CHARRIER à Thierry GOYON

ABSENTS : Cyprien GOUTTEPIFFRE

Secrétaire de séance : Paul CHEZE

00 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 07.02.2020

VOTES *Pour 10* *Contre 0* *Abstention 0*

01 DUREE DES AMORTISSEMENTS POUR LE BUDGET EAU

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les investissements au budget de l'eau doivent être amortis au niveau comptable.

L'amortissement constitue une recette de la section d'investissement et participe au financement du renouvellement de l'actif de la collectivité et à l'équilibre de son budget.

Monsieur le Maire précise que c'est au Conseil Municipal qu'il revient de fixer les durées d'amortissement.

Monsieur le Maire propose donc de fixer les durées d'amortissement comme suit :

- Réseau d'eau potable (création, travaux...)	50 ans
- Réseau d'eau potable d'une valeur inférieure à 2500€	5 ans
- Bâtiments (réservoirs, installations diverses...)	30 ans
- Captages et périmètres de protection des captages	10 ans
- Vannes / Compteurs	5 ans
- Lutte contre la pollution	5 ans
- Etudes, diagnostics et cartographies	5 ans
- Toute dépense inférieure à 600€	1 an

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, décide ;

- de valider les durées d'amortissement proposées ci-dessus
- d'autoriser le Maire à amortir les dépenses au Budget de l'eau

VOTES *Pour 9* *Contre 0* *Abstention 0*

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2020

→ Arrivée de Cyprien GOUTTEPIFFRE

02 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE 2019

Le Conseil Municipal a désigné comme présidente de séance Madame Ginette VALLARD

Il délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 exposé par Monsieur Daniel BALISONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi ;

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	32 768.41			223 942.24	32 768.41	223 942.24
Opérations de l'exercice	127 841.69	88 575.76	159 926.77	260 646.22	287 768.46	349 221.98
TOTAL	160 610.10	88 575.76	159 926.77	484 588.46	320 536.87	573 164.22
Résultats de clôture	72 034.34			324 661.69		252 627.35
Restes à réaliser	200.00	4 706.00			200.00	4 706.00
TOTAL CUMULÉ	72 234.34	4 706.00		324 661.69	200.00	257 333.35
RÉSULTAT DEFINITIF	67 528.34			324 661.69		257 133.35

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. Il se lève et quitte la salle du Conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ginette VALLARD vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 29/06/2020

**03 BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019
DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL**

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2020

04 AFFECTATION DE RESULTAT 2019 BUDGET COMMUNE 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de la commune pour l'exercice 2019,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0.00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	223 942.24 €
Virement à la section d'investissement	79 618.61 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT	100 719.45 €
DEFICIT	
A) EXCEDENT AU 31/12/2019	324 661.69 €
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
• à la couverture du besoin de financement de la SI (compte 1068)	67 528.34 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté en 2020 (ligne 002)	257 133.35 €
B) DEFICIT AU 31/12/2019	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	

VOTES

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2020

05 COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EAU 2019

Le Conseil Municipal a désigné comme présidente de séance Madame Ginette VALLARD.

Il délibère sur le compte administratif de l'eau de l'exercice 2019 exposé par Monsieur Daniel BALISONI, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

En €	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés		70 622.35		42 224.75		112 847.10
Opérations de l'exercice	9 040.71	10 796.34	27 110.13	22 940.33	36 150.84	33 736.67
TOTAL	9 040.71	81 418.69	27 110.13	65 165.08	36 150.84	146 583.77
Résultats de clôture		72 377.98		38 054.95		110 432.93
Restes à réaliser	19 540.00	9 200.00			19 540.00	9 200.00
TOTAL CUMULE	19 540.00	81 577.98		38 054.95	19 540.00	119 632.93
RESULTAT DEFINITIF		62 037.98		38 054.95		100 092.93

- Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

Conformément au Code des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du Compte Administratif. Il se lève et quitte la salle du Conseil le temps du vote.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ginette VALLARD vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTES **Pour 10** **Contre 0** **Abstention 0**

Réception en Sous-Préfecture le 29/06/2020

06 BUDGET EAU : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'eau pour l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion de l'Eau dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'Eau pour l'exercice 2019.

Après s'être assuré que le Receveur Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion de l'Eau dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTES **Pour 10** **Contre 0** **Abstention 0**

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2020

07 AFFECTATION DE RESULTAT 2019 BUDGET EAU 2020

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu le compte administratif de l'Eau pour l'exercice 2019,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019,
Décide d'affecter le résultat comme suit :

POUR MEMOIRE	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	0.00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)	42 224.75 €
Virement à la section d'investissement	0.00 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : <i>EXCEDENT</i>	
<i>DEFICIT</i>	-4 169.80 €
<u>A) EXCEDENT AU 31/12/2019</u>	38 054.95 €
Affectation obligatoire	
• à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur)	
• à l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
Affectation à l'excédent reporté en 2020 (ligne 002)	38 054.95 €
<u>B) DEFICIT AU 31/12/2019</u>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)	
Reprise sur l'excédent antérieur reporté	
Déficit résiduel à reporter	

VOTES

Pour 10

Contre 0

Abstention 0

Réception en Sous-Préfecture le 06/03/2020

08 QUESTIONS DIVERSES

- **Taux d'imposition**

Le vote des taux d'imposition - initialement prévu à l'ordre du jour - est reporté à une date ultérieure car il nous manque un document pour pouvoir faire la démarche officielle.

- **Résiliation du contrat de location de Monsieur DIEUX - appartement A**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du courrier de Monsieur DIEUX qui met fin à son contrat de location. Il respectera un préavis de 3 mois comme le prévoit le contrat.

- **Merci du Maire**

Monsieur Le Maire remercie toute son équipe pour le travail accompli tout au long du mandat, et en particulier ceux qui ne souhaitent pas renouveler leur mandat.

FIN DE SÉANCE : 19H20